

Le 11 mai 2012 à 17:32, Lebdowicz Stefanie EDA LEBST a écrit :

Madame,

Votre courriel du 25 mars 2012 en relation avec la situation des détenus palestiniens en grève de la faim nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

La Suisse est préoccupée par la situation des détenus palestiniens en grève de la faim. Elle demande aux autorités compétentes de faire en sorte que ces personnes puissent être suivies médicalement. La Suisse rappelle à cette occasion les obligations faites aux Etats de respecter leurs obligations en matière de droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment en matière de conditions de détention. Selon le droit international humanitaire, la détention administrative doit être une mesure exceptionnelle qui doit faire l'objet d'une révision périodique et d'une procédure d'appel.

Sur la base de ses traditions de bons offices et de promotion du droit international, la Suisse s'engage depuis plusieurs années afin de faire avancer la paix, le respect du droit international humanitaire et la stabilité au Proche-Orient, notamment en dialoguant avec toutes les parties. Les violations récurrentes du droit international par les différentes parties rendent une solution du conflit toujours plus difficile. La Suisse appelle en conséquence toutes les parties à respecter leurs obligations et à s'engager dans des négociations sérieuses visant à la résolution du conflit et à une amélioration de la situation humanitaire.

Meilleures salutations,

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction politique DP

Division Moyen-Orient et Afrique du Nord

Palais fédéral ouest, 3003 Berne

Tél. +41 31 322 30 60

Fax +41 31 324 90 63

Le 15 mai 2012

Monsieur le conseiller fédéral Burkhalter

Madame Lebdowicz, de la direction politique du DFAE, qui avez bien voulu répondre à ma requête en tant que citoyenne suisse concernant les prisonniers-ières palestinien-ne-s détenu-e-s par l'Etat d'Israël,

J'ai bien reçu votre courriel du 11 mai dernier décrivant les préoccupations du gouvernement suisse à propos des détenus palestiniens en grève de la faim et vous en remercie.

Aujourd'hui j'ai appris par une brève information radiophonique que les prisonnier-ière-s palestinien-ne-s ont décidé de mettre fin à leur grève de la faim - parce que 19 d'entre eux devraient voir leur détention en isolement abolie et que les visites de leurs familles devraient être enfin autorisées par les autorités militaires israéliennes.

Une bonne nouvelle enfin! Est-ce que le gouvernement suisse y est pour quelque chose?

Mais je tenais quand-même à vous préciser les sentiments ressentis à la lecture de votre courriel.

"Sur la base de ses traditions de bons offices et de promotion du droit international", écrivez-vous, "la Suisse s'engage depuis longtemps à faire avancer la paix au proche-orient". C'est effectivement ce qu'on est en droit d'attendre, comme citoyen-ne suisse, de notre gouvernement - et d'une Suisse activement neutre - mais surtout responsable, en tant que dépositaire, d'être attentive au respect des Conventions de Genève, en particulier la 4ème Convention qui décrit les droits des réfugiés dans un conflit et les droits d'un pays sous occupation.

"Les violations récurrentes du droit international par les différentes parties rendent une solution du conflit toujours plus difficile. La Suisse appelle en conséquence toutes les parties à respecter leurs obligations et à s'engager dans des négociations sérieuses visant à la résolution du conflit et à une amélioration de la situation humanitaire." écrivez-vous.

Comment le gouvernement suisse peut-il continuer à considérer les Palestiniens et les Israéliens comme "égaux" dans les violations récurrentes du droit international et de la détérioration de la situation humanitaire?

Les Palestiniens sont sous occupation de l'armée israélienne depuis 1967.

Les Territoires palestiniens reconnus dans les Accords d'Oslo - Cisjordanie, Gaza et Jérusalem Est - sont mis sous blocus, annexés et colonisés chaque jour un peu plus, empêchant les habitants de se déplacer librement et de cultiver leurs terres, et rendant impossible tout développement économique.

Les citoyen-ne-s palestiniens ont élu des députés qui ne peuvent siéger dans leur Conseil législatif parce l'Etat israélien a fait arrêter des dizaines d'entre eux et les maintient toujours en prison.

Les richesses en eau - vitales dans cette région du monde - sont accaparées chaque jour par les colonies israéliennes, totalement illégales selon le droit international et la 4ème Convention de Genève.

Totalement illégal aussi, selon la Cour internationale de justice de La Haye, la construction du Mur d'apartheid qui, non seulement sépare Palestiniens et Israéliens, mais a surtout permis d'annexer des centaines d'hectares de terres palestiniennes pour mettre "du bon côté du mur" certaines colonies.

Illégal aussi le déplacement forcé des familles palestiniennes qui voient leurs maisons occupées de force par des colons ou démolies par les militaires israéliens, à Jérusalem surtout, pour les contraindre à quitter la ville. Et ce nettoyage ethnique - et le développement de la colonisation - est encouragé très officiellement par le ministre des Affaires étrangères de l'Etat israélien Avigdor Lieberman, qui vient d'être reçu tout aussi officiellement en Suisse par vous Mr Burkhalter!

Tout aussi illégales sont les conditions d'arrestation et de détention de milliers de prisonnier-ières palestiniens: l'Etat israélien arrête de façon arbitraire, et maintient en prison tout aussi arbitrairement - selon sa loi de la détention administrative - ces milliers de Palestiniens. Et ces prisonniers sont détenus au mépris de toutes les conventions internationales, par ex. à l'isolement pendant des années, privés de visites de leur famille, dépendants de l'argent versé par leurs familles pour espérer se nourrir un peu convenablement et ne pas geler de froid en hiver.

Et du côté palestinien?

L'autorité palestinienne a reconnu l'Etat d'Israël, n'a pas entrepris de guerre de conquêtes ni de colonisation, n'empêche pas les citoyens israéliens d'accéder aux Territoires palestiniens, contrairement à Israël qui interdit aux Palestiniens ET à ses citoyens de circuler librement dans les deux territoires, l'Autorité palestinienne ne sabote pas l'économie israélienne, ne vole pas son eau, n'emprisonne pas des dizaines de députés ,...

Oui il est vrai, des combattants du Hamas tirent de temps en temps quelques roquettes sur les villes les plus proches de la bande de Gaza. Mais comment oser comparer ces quelques tirs au déluge de bombes lancées sur Gaza en 2009? Au blocus implacable de la bande de Gaza qui fait de ses habitants, 1 million et demi de prisonniers à ciel ouvert? ...pour le seul tort d'avoir voté "Hamas" à des élections législatives officielles et démocratiques...

Oui il est vrai que le soldat Shalit a été capturé et détenu. Mais comment oser comparer CE prisonnier, dont la presse de la terre entière a parlé, aux plus de 7000 prisonniers palestiniens détenus dans les geôles israéliennes, pour certains depuis plus de 20 ans, dont des enfants, et dont très peu de media parlent?...de peur d'être accusés d'antisémitisme...

Shalit a heureusement été libéré...en échange de 1000 Palestiniens. Cela démontre bien le peu de cas que l'on fait d'un homme ou d'une femme palestinienne.

Mais à peine certains étaient libérés, qu'ils-elles ont été aussitôt re-arrêtés sous le régime de la détention administrative, comme ce fut le cas de Hana Shalabi.

Elle a mené une grève de la faim de plus de 40 jours mettant gravement sa vie en danger, a été re-libérée grâce aux milliers de personnes qui ont envoyé des protestations à Israël, MAIS a été expulsée de force dans la bande de Gaza, alors que sa famille vit en Cisjordanie! A-t-on parlé de Hana Shalabi dans la presse de la terre entière? Qui sait qu'elle a été forcée à vivre dans la prison à ciel ouvert qu'est la bande de Gaza?

Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, où est "l'égalité" des violations du droit international et de la détérioration de la situation humanitaire dont vous parlez dans votre courriel du 11 mai ?

Il est grand temps que le gouvernement suisse assume ses responsabilités de défenseur du droit international, des Conventions de Genève en particulier, et condamne, sans équivoque, l'Etat d'Israël pour ses violations répétées et profondes des lois internationales et humanitaires. La neutralité ne consiste pas à fermer les yeux ! La neutralité c'est intervenir pour garantir la justice. Non seulement les 1800 prisonnier-ière-s palestiniens en grève de la faim pendant plus de deux mois n'ont pas eu droit à même un simulacre de justice, mais c'est tout le peuple palestinien qui, jour après jour depuis 64 ans, subit l'injustice et les violences de l'Etat israélien.

Le gouvernement suisse ne peut pas accepter cela, et vous en particulier monsieur Burkhalter, comme ministre des Affaires étrangères, vous devez tout mettre en oeuvre pour assumer les responsabilités de notre pays devant la communauté internationale, et réunir d'urgence les signataires des Conventions de Genève, qui sont chargés de les faire appliquer. L'Etat d'Israël ne doit plus pouvoir agir au mépris des conventions internationales qu'il a signées, et de surcroit, en toute impunité!

Catherine Hess-Magnin
enseignante secondaire à Genève